Le patronat jurassien des fabriques de cycles face au mouvement syndical : fédération des ouvriers de la métallurgie et de l'horlogerie (FOMH) contre syndicats confessionnels (1933-1945)

Autor(en): **Cortat, Alain**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier**

Band (Jahr): **15 (1999)**

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-520337

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LE PATRONAT JURASSIEN DES FABRIQUES DE CYCLES FACE AU MOUVEMENT SYNDICAL : FÉDÉRATION DES OUVRIERS DE LA MÉTALLURGIE ET DE L'HORLOGERIE (FOMH) CONTRE SYNDICATS CONFESSIONNELS (1933-1945)

Alain CORTAT

« En conséquence, le moins que nous puissions faire c'est d'engager la classe ouvrière organisée à ne plus acheter des produits Condor. Par l'intermédiaire de l'Union Syndicale suisse, il doit être possible d'entreprendre un boycott, si non officiel, mais par des communications appropriées qui feront comprendre à tout syndiqué conscient, qu'à aucune condition il ne doit se servir des produits Condor. »[1] Cette demande de boycott adressée par la section régionale de Delémont du syndicat au comité central de la FOMH aboutit quelques mois plus tard à la publication dans les journaux syndicaux d'un appel aux syndiqués : « Nous portons ces faits à la connaissance des syndiqués suisses en leur demandant de donner la préférence aux articles fabriqués par d'autres Maisons du pays. » Par cette phrase, publiée dans la *Lutte Syndicale* du 21 octobre 1933, le syndicat FOMH lance le boycott de l'entreprise Condor à Courfaivre. Cette entreprise est alors la fabrique de cycles et de motocycles la plus renommée du pays avec Motosacoche et Cosmos. L'entreprise s'est illustrée dans les courses cyclistes et motocyclistes, particulièrement dans les années vingt où les coureurs motocyclistes soutenus par l'entreprise remportent de nombreuses courses, notamment le fameux Paris-Nice remporté à six reprises[2].

Comment l'entreprise la plus importante de sa branche entre-t-elle en conflit avec la grande centrale syndicale de la métallurgie ? Quelles sont les raisons de ce conflit et qui en sont les acteurs ?

---

1. Archives Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie [FTMH] Berne, MMI Firmen Colombey-Courroux E. Lettre de la FOMH Delémont du 14 août 1933 au comité Central de la FOMH.

2. Alain CORTAT, *Condor. Cycles, motocycles et construction mécanique (1890-1980). Innovation, diversification et profits*, Delémont, Editions Alphil, 1998, pp. 170-178.

Le boycott de Condor: corporation[3] contre FOMH

Pour comprendre l'origine de ce conflit et sa signification pour le mouvement ouvrier, il faut se pencher sur les luttes qui divisent le mouvement ouvrier jurassien. Dans la vallée de Delémont, le taux de syndicalisation reste assez faible; en 1936, moins de 20% des ouvriers sont syndiqués à la FOMH[4] et en 1931 le siège du secrétaire syndical permanent était déplacé de Delémont à Tavannes où la section compte quatre fois plus de membres. Parallèlement, les syndicats chrétiens cherchent à s'implanter dans la vallée, où ils sont soutenus dans leur travail par une partie de l'élite politique et patronale conservatrice qui les préfère à la FOMH. Dans le Jura Nord, le syndicalisme confessionnel est lui-même divisé en deux tendances. D'un côté on trouve les «chrétiens sociaux», introduits de longue date dans la région et d'un autre côté on trouve les «corporatistes» qui s'implanteront à partir de 1934[5]. Entre le syndicat corporatiste et la FOMH, une lutte féroce pour le recrutement de nouveaux membres va se développer et l'industrie des cycles, installée à Courfaivre et à Bassecourt, va jouer un rôle central dans cet affrontement. Trois usines sont impliquées dans ce conflit. À côté de Condor, qui emploie plus de 200 ouvriers à Courfaivre, on trouve à Bassecourt la petite usine de Georges Rebetez, qui occupe environ 30 ouvriers (cycles Rauracia) et l'usine Piquerez S.A., avec ses 80 à 90 ouvriers, qui fabrique les cycles Stella et Jurassia,.

Vers 1930, l'entreprise Condor compte très peu de syndiqués[6]. Lorsqu'en 1933 sa direction annonce que du chômage risque de se produire pour l'hiver suivant, la FOMH convoque les ouvriers de l'usine à une séance informative sur l'assurance chômage du syndicat. Au terme de la séance, environ 40 ouvriers manifestent leur désir d'appartenir à cette caisse. Aussitôt la direction de Condor invite un représentant de la caisse chrétienne sociale à présenter ses prestations aux ouvriers. Et le directeur de Condor, Otto Friqué, annonce qu'il fera en sorte

---

3. Chez Condor, c'est essentiellement la tendance corporatiste des syndicats confessionaux qui est active, elle est sous l'influence du genevois Henri Berra et de son collègue neuchâtelois Jules Biétry.

4. François KOHLER, *L'histoire du syndicalisme dans l'horlogerie et la métallurgie de la vallée de Delémont,* Delémont, FTHM, 1987, p. 149.

5. L'accueil de la tendance corporatiste n'est pas unanime et son activité ne va pas «sans indisposer d'autres organisations sociales catholiques jurassiennes», in François KOHLER, *op. cit.*, p. 152. Voir pour une information plus complète: Bernard PRONGUÉ, *Le mouvement chrétien-social dans le Jura Bernois. 1891-1961*, Porrentruy, 1968. Le terme «chrétiens-sociaux» est ici inadéquat, car les corporatistes sont aussi des chrétiens-sociaux. La divergence porte principalement sur l'importance des revendications syndicales par rapport aux revendications confessionnelles, ainsi que sur la conception de la société (corporatisme).

6. La FOMH mentionne 4 syndiqués.

qu'il n'y ait pas de chômage avant six mois pour les membres du syndicat chrétien et qu'il payera une partie des cotisations des ouvriers à la caisse d'assurance[7]. De plus, il convoque à son bureau un chef mécanicien qui a assisté à l'assemblée de la FOMH; il lui fait des reproches et lui demande de faire savoir à ceux qui feraient acte d'adhésion à la FOMH de choisir entre cette fédération et leur place à la fabrique. Les conséquences de ces pressions ne se font pas attendre et les ouvriers qui étaient intéressés à adhérer à la caisse de la FOMH s'inscrivent à la caisse chrétienne sociale.

Le comité central de la FOMH réagit et, le 12 juin 1933, il écrit à la direction: «[...] vous laissez entendre à ceux qui manifestent leur intention d'adhérer à notre caisse d'assurance qu'ils risquent d'avoir à choisir entre leur place à l'usine et la fédération ouvrière. [...] si ces menaces devaient être mises à exécution [...] nous nous verrions contraints de renseigner les 230'000 membres de l'Union Syndicale Suisse ainsi que les sociétés sportives ouvrières qui possèdent des magasins d'articles de sport à Berne et ailleurs, des sentiments que vous nourrissez à notre égard. Nous nous verrions dans l'obligation de leur dire que l'organisation syndicale n'est pas tolérée chez vous alors que nous avons d'excellentes relations avec d'autres maisons du pays.»[8] Ne recevant aucune réponse de Condor, la FOMH décide d'avertir les membres de l'USS des conditions sociales qui règnent à l'usine, mais elle évite de prononcer le mot boycott[9]. Ainsi, le 21 octobre 1933, la *Lutte Syndicale* publie un article intitulé: «Aux usines Condor, la logique découle des faits»: «En violation de la Constitution fédérale, la Direction de ces Usines refuse aux ouvriers le droit d'adhérer à une organisation syndicale. En violation de la loi sur le subventionnement des caisses d'assurance chômage, la Direction de ces Usines refuse à son personnel la liberté de choisir la caisse d'assurance chômage [...] En violation de la liberté de conscience et de croyance garantie par la Constitution fédérale, la Direction de ces Usines oblige ses ouvriers à faire acte d'adhésion à une organisation confessionnelle. [...] Nous portons ces faits à la connaissance des syndiqués suisses en leur demandant de donner la préférence aux articles fabriqués par d'autres Maisons du pays.»

Le personnel, qui prend peur pour son travail (la direction fait-elle pression sur ses ouvriers?), se réunit devant notaire pour affirmer que la direction n'a jamais exercé de pression quant au choix de la caisse de chômage[10]. Mais, dans la même assemblée, le personnel décide de renvoyer son représentant du poste d'administrateur des assurances sociales parce qu'il aurait exercé des pres-

---

7. Archives FTMH Berne, MMI Firmen Colombey-Courroux E. Lettre de la FOMH (E. Giroud) du 12 août 1933 à l'USS.

8. *Id.*, lettre de la FOMH (E. Giroud) du 12 juin 1933 à la direction des usines Condor.

9. *Id.*, lettre de la FOMH Delémont du 14 août 1933 au comité Central de la FOMH.

10. *Id.*, lettre adressée à la FOMH, signée par cent cinquante-cinq personnes et enregistrée par le notaire Gaston Girod le 26 octobre 1933.

sions pour que les ouvriers adhèrent au syndicat chrétien-social[11]. L'affaire prend une tournure juridique. Convoquée au tribunal, la FOMH n'essaie pas de repousser un procès, car elle juge ses conséquences très mauvaises pour Condor. Mais elle précise à son avocat qu'elle peut accepter une conciliation pour autant qu'elle n'ait pas lieu devant le juge. Les tractations entre les deux parties sont très longues et la direction continue à intriguer. Ainsi, lorsqu'en février 1934 la FOMH convoque une assemblée, la direction informe les ouvriers affiliés à la caisse chrétienne-sociale qu'ils seront libérés du paiement des cotisations du mois de février. La composition de l'actionnariat et de la direction de l'entreprise, regroupant essentiellement des membres de l'élite conservatrice jurassienne, explique son attitude à l'égard du syndicat corporatiste. Finalement, il semble que les deux parties abandonnent le terrain juridique. Dans une séance du conseil d'administration de Condor, les administrateurs décident, à propos du procès avec la FOMH, de « laisser tomber la présente affaire. » Quelques mois plus tard ils choisissent de « répondre à notre avocat que nous sommes d'accord de laisser le litige en l'état[12]. » Les négociations menées au cours du procès n'aboutissent pas et le conflit se poursuit de façon larvée quelques années.

Il est quasiment impossible d'évaluer l'impact du boycott sur les ventes de Condor. D'une part les chiffres manquent pour certaines années et d'autre part la croissance des ventes ne permet pas de chiffrer les effets éventuels du boycott[13]. Comme Condor abandonne les poursuites en justice et qu'elle ne cède pas devant les syndicats, tout laisse penser que le boycott n'eut qu'un impact léger sur les ventes, bien que l'image de l'entreprise soit quelque peu ternie.

En mai et juillet 1937, des conventions collectives sont signées dans l'horlogerie et la métallurgie ; ces conventions incitent les ouvriers à s'organiser et elles vont servir de base aux revendications des syndicats dans les usines non conventionnées. En décembre 1937, une section ouvrière corporative est fondée aux Usines Condor, probablement sous l'impulsion du secrétaire genevois Henri Berra et de son collègue neuchâtelois Jules Biétry qui sont très actifs dans le Jura à cette époque. Ces deux syndicalistes fondent des sections à Alle, Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et aux Breuleux[14]. La création de ces sections s'inscrit dans une lutte au sein du mouvement syndical confessionnel entre les tendances chré-

11. *Id.*, lettre d'Emile Kunz à la FOMH le 29 octobre 1933.

12. Procès-verbal du conseil d'administration [PVCA] du 21 avril et du 21 juillet 1934.

13. Chez Condor la crise produit un double effet : d'une part, les ventes de motocycles passe d'environ 1500 par an en 1929 à moins de 100 à la fin des années trente, d'autre part les ventes de vélos augmentent, car la bicyclette représente un moyen de transport relativement bon marché par rapport aux transports motorisés. Alain CORTAT, *op. cit.*

14. Prongué Bernard, *op. cit.*, p. 212.

tiennes «sociales» et «corporatives». Dès sa fondation, la nouvelle section de Courfaivre soumet ses revendications à la direction de Condor:

1) suppression de la paie aux pièces;
2) allocations familiales;
3) paiement de 25% supplémentaire pour les heures supplémentaires;
4) vacances payées à partir de la seconde année;
5) embauche d'hommes mariés du village.

Le conseil d'administration refuse catégoriquement d'entrer en matière sur la suppression de la paie aux pièces et déclare qu'il n'embauchera que des hommes du métier. Il accepte le point 3 concernant les heures supplémentaires et est prêt à examiner la question des allocations familiales et celle des vacances. Le syndicat corporatiste menace de faire grève si la direction ne supprime pas le salaire aux pièces, mais il ne met pas ses projets à exécution. Déçus, les ouvriers passent à la FOMH, qui enregistre environ 150 adhésions en mars 1938[15]. Aussitôt, et pour désamorcer d'éventuelles revendications, le conseil d'administration accorde un nouveau barème de vacances, décide le principe des allocations familiales à partir du deuxième enfant et alloue un subside de 2000 francs à la caisse mutuelle de l'entreprise[16]. Les mesures prises restent modestes et elles conservent un caractère paternaliste prononcé, car la caisse mutuelle dépend très fortement de la direction qui est le principal bailleur de fonds et dont les règles de fonctionnement sont très strictes.

Du côté de la FOMH, le succès du recrutement est total et la section locale charge son comité d'entreprendre des démarches en vue «d'établir des rapports contractuels normaux entre la Direction de l'entreprise et le personnel ouvrier et ses représentants.»[17] La *Lutte Syndicale* du 16 avril 1938 salue les améliorations proposées par la direction et relève que ce résultat est une conséquence directe de la fondation de la section locale. Le journal affirme que sa demande d'entrevue avec la direction pour discuter de l'adhésion de la maison à la convention nationale de la métallurgie reçoit une réponse favorable. L'article se termine par une pique à l'égard du «travail de taupe» du responsable de la corporation chrétienne «qui n'a pas encore digéré sa défaite.» Au cours des négociations qui suivront, le syndicat obtiendra l'introduction du salaire aux points qui remplace le système aux pièces[18]. Le salaire aux points est un aménagement de l'ancienne méthode, qui tient compte de la situation des ouvriers – qualifications, charge de famille, etc. Mais la direction refuse la signature d'une convention collective tant que toutes

15. Archives FTMH Berne, MMI Firmen Colombey-Courroux E. Assemblée annuelle du 10 février 1939.

16. PVCA du 2 avril 1938 et la *Lutte Syndicale* du 16 avril 1938.

17. La *Lutte Syndicale* du 2 avril 1938.

18. PVCA du 23 avril 1938.

les fabriques de la branche ne la signeront pas. Par contre, elle accepte de reconnaître le comité de section comme représentant du personnel et, si aucune entente ne devait être conclue avec ce comité, la direction est prête à discuter avec un représentant syndical. L'usine s'engage à appliquer la convention collective de la métallurgie dans son esprit, mais ne veut pas engager sa signature de crainte que les ouvriers «émettent des revendications exagérées.»[19]

Malgré les assurances données par la direction, les syndiqués se plaignent constamment à la centrale à Berne de subir des pressions et des mesures vexatoires. Certains contremaîtres hostiles au syndicat menacent les ouvriers de renvoi et de sanctions, comme en témoigne cette remarque adressée par le syndicat à la direction: «[...] comme les chefs ont des compétences très étendues dans ce domaine [il s'agit du choix des personnes à mettre au chômage, A.C.] et que certains d'entre eux n'ont pas encore pardonné aux ouvriers d'avoir adhéré à notre organisation syndicale et ne se gênent pas pour le faire sentir à l'occasion, les ouvriers conservent le sentiment que chacun n'a pas agi avec le plus grand souci d'impartialité.»[20] En juin 1938, trois ouvriers de l'ajustage sur douze sont mis au chômage, or ces trois ouvriers sont syndiqués.

En dépit de tous ces problèmes, les relations entre syndicat et direction deviennent plus cordiales. Le conseil d'administration est plus prompt à répondre aux revendications ouvrières[21]. Les ouvriers, à l'exception des limeurs et des polisseurs à la toile, ne doivent plus payer leurs fournitures. En mai 1940, l'administration de Condor applique les propositions de l'association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels de la métallurgie (ASM: *Arbeitgeberverband schweizerischer Maschinen- und Metall-Industrieller*) pour tout ce qui concerne le renchérissement. Et, à la fin de l'année, le conseil d'administration décide d'en devenir membre. Cette adhésion l'oblige à respecter la convention collective qui a été renouvelée en juillet 1939. Dès lors, les adaptations des salaires se feront sur la base proposée par l'ASM[22], mais le syndicat devra constamment, du moins pendant la guerre, exercer des pressions sur la direction pour qu'elle respecte toutes les obligations de la convention collective. La direction a tendance à appliquer les recommandations de l'ASM

19. Archives FTMH Berne, MMI Firmen Colombey-Courroux E. Rapport sur l'entrevue du 21 avril 1938 entre la direction, le comité de section et un syndicaliste.

20. *Id.*, lettre du 30 juin 1938.

21. PVCA du 15 février 1939: «Lettre FOMH du 2 février 1939: différentes revendications secondaires des ouvriers, surtout concernant l'organisation intérieure de l'usine ont été présentées par le comité du syndicat. M. Fricker est chargé de régler la question.»

22. Archives FTMH Berne, MMI Firmen Colombey-Courroux E. Lettre de la direction de Condor à la FOMH du 2 mars 1939; PVCA du 18 mai 1940, du 12 octobre 1940 et 29 mars 1941. PVCA du 15 mai 1941: «Les allocations familiales seront les mêmes pour employés et ouvriers, la base étant les recommandations de l'ASM.» Les allusions aux «recommandations de l'ASM» sont légions.

avec retard. Une commission ouvrière est instituée en 1946, ce qui permet par la suite de négocier dans des conditions plus structurées.

Nonobstant son échec de recrutement aux usines Condor, le syndicat corporatiste ne s'avoue pas vaincu. Il parvient à syndicaliser de nombreux ouvriers de l'horlogerie du côté de Bassecourt et de Glovelier, mais il réussit surtout à signer une convention collective avec les deux usines de cycles de Bassecourt. Dans un article d'octobre 1938, la *Lutte Syndicale* s'en prend à la corporation «qui grâce à la manœuvre de certains patrons, qui craignaient plus la FOMH qu'ils ne désiraient la corporation», réussit à établir une convention: «Les corporatistes se vantent d'avoir conclu avec les fabriques de vélos de Bassecourt un contrat de travail, mais comme ils ne sont pas très fiers de leur œuvre, ce contrat n'est pas connu de chacun. [...] la FOMH aurait honte d'être signataire d'un pareil contrat. Ce contrat ne pouvait pas être du reste autre chose que ce qu'il est dès le moment où le secrétaire de la corporation, M. B., était appelé par les patrons pour syndiquer leur personnel. En échange, il leur devait bien un contrat au rabais.»[23] Comparée à la situation des ouvriers de Condor, cette convention est en fait beaucoup moins favorable. Elle n'accorde par exemple que deux jours de vacances à tous les ouvriers.

Les luttes autour des salaires

Les deux batailles qui opposent en 1934, puis en 1937-1938, les syndicats et Condor ont deux motivations différentes. En 1934, il s'agit principalement de la liberté de s'inscrire auprès d'une caisse de chômage et de la liberté syndicale, alors qu'en 1937-1938, il s'agit surtout, pour les ouvriers, d'améliorer les conditions de travail et notamment les salaires. L'échec des corporatistes et les adhésions massives obligent, nous l'avons vu, la direction de Condor à entrer en négociation avec la FOMH. Dès lors, les revendications ouvrières et les négociations avec Condor, se focalisent essentiellement sur les conditions salariales. Dans cette lutte, les statistiques salariales et les comparaisons avec les statistiques officielles deviennent un enjeu essentiel et chacune des parties produit ses propres chiffres. Nous allons essayer de suivre les négociations salariales, les arguments avancés par l'organisation syndicale pour exiger des augmentations et l'évolution des salaires des ouvriers. Nous étudierons aussi l'évolution des coûts salariaux pour l'entreprise.

En 1936, la crise incite le conseil d'administration à «faire une égalisation des salaires en augmentant les salaires les plus bas et en abaissant les salaires les plus hauts[24].» Cette mesure vise à assurer un niveau de salaire minimum aux ouvriers les moins payés, sans augmenter les frais de production. Ainsi, 22 ouvriers sont augmentés de 5 centimes à l'heure en moyenne, alors que le salaire

23. La *Lutte Syndicale* du 22 octobre 1938.

24. PVCA du 21 novembre 1936:» salaires ouvriers à retoucher.»

de 16 ouvriers est abaissé, avec une moyenne de 7,5 centimes[25]. Une année plus tard, lors d'un conflit avec les syndicats, le directeur donne quelques chiffres concernant les salaires: «Le salaire moyen des hommes, non compris les chefs d'équipe, est de 1.23 fr. Le salaire moyen des femmes est de 0,77 fr. Ces deux chiffres ne comprennent que les individus de 20 ans et plus[26].» Une baisse de 7,5 centimes représente donc, par rapport à un salaire moyen, une perte de 6%. Ces baisses de salaire sont à mettre en relation avec la déflation des années 1930 à 1935 et avec les baisses de salaire intervenues dans les administrations qui contribuèrent généralement à l'aggravation de la crise.

Si la direction peut imposer ces baisses, c'est qu'elle se trouve dans une position de force pour imposer ses vues. Le chômage qui règne dans le Jura ne laisse quasiment aucune marge de manœuvre aux ouvriers, même si, dès 1936, la situation s'améliore. La position de la direction de Condor est alors particulièrement favorable, car elle est la seule entreprise du village et l'horlogerie régionale (Bassecourt) qui occupe de nombreux ouvriers de Courfaivre traverse une longue période de chômage. Aux baisses de salaires s'ajoutent les problèmes de l'inflation; Arthur Terrier, secrétaire de la FOMH, se fait l'écho des inquiétudes des ouvriers: «Les effets de la dévaluation commencent à peser assez lourdement sur le budget des consommateurs. La hausse du coût de la vie de 6 ou 7%, que l'on nous annonçait naïvement lors de l'opération de la baisse du franc, sera certainement doublée d'ici au mois de juin. La baisse du franc suisse n'a donc pas été autre chose pour les salariés qu'une nouvelle baisse de salaires ajoutée à toutes les autres. Mais le comble c'est que malgré le renchérissement notable du coût de la vie auquel nous assistons depuis quelque temps, certaines grandes entreprises continuent à baisser les salaires de leurs ouvriers. Ces derniers jours encore chacun a pu entendre des échos de protestation émanant du personnel de la fameuse usine Condor. Certains ouvriers s'indignent bien inutilement, car aussi longtemps qu'ils n'auront pas le courage de se syndiquer pour défendre leurs moyens d'existence, il n'y a pas de raisons que cela change pour eux [...][27].» En fait ces baisses de salaires interviennent tardivement par rapport à la situation suisse et elles interviennent à un moment où l'inflation reprend[28]. Cependant, en 1939, la direction affirme que «sauf quelques rares exceptions, nous n'avons pas baissé nos salaires pendant la crise.»[29] Et, dans sa réponse, la FOMH ne conteste pas ce point[30].

---

25. PVCA du 30 novembre 1937.

26. PVCA du 18 décembre 1937. Les chiffres sont-ils bruts?

27. La *Lutte Syndicale* du 23 janvier 1937.

28. L'indice du coût de la vie passe de 130 à 137 entre 1936 et 1937. *(Staatistisches Handbuch des Schweizerischen Geld und Kapitalmarktes*, Zürich, 1944.)

29. Archives FTMH Berne, MMI Firmen Colombey-Courroux E. Lettre de la direction de Condor à la FOMH du 2 mars 1939.

30. *Id.*, lettre de la FOMH adressée à la direction de Condor du 13 mars 1939.

Tableau 1 : Salaires des ouvriers (centimes/heure)

	Condor ouvriers qualifiés	Condor ouvriers non qualifiés	Condor ouvriers adultes qualifiés et non qualifiés	Condor ouvrières adult. qualifiées et non qualifiées	CH[31] ouvriers métal. et machines	CH[32] ouvrières métal. et mach
18.12.1937 [a]	—	—	123	77	133	69
21.04.1938 [b]	—	—	127	82	138	71
01.09.1939 [c]	134	120	—	75	137	74
13.10.1945 [d]	193	173	—	122	—	—
29.10.1945 [e]	146	133	—	—	—	—
10.11.1945 [d]	205	187	—	137	201	116
09.11.1946 [d]	224	203	—	150		
09.11.1946 [c]	232	211	—	155	220	134

Adultes = hommes ou femmes de plus de 20 ans.
a. PVCA du 18 décembre 1937.
b. PV de la réunion de la commission ouvrière et de la direction du 21 avril 1938, salaires indiqués par le patron[33].
c. PV de la réunion de la commission ouvrière le 22 novembre 1946, chiffres cités par la direction. Ces chiffres concernent 92 ouvriers alors que l'usine compte 180 ouvriers. La statistique patronale ne comprend donc que la moitié des ouvriers.
e. FOMH, la statistique comprend 80 ouvriers qualifiés et 32 ouvriers non qualifiés.
d. PV de la réunion de la commission ouvrière le 22 novembre 1946, chiffres cités par la direction.

Il est extrêmement difficile de donner une image claire des salaires et de leur évolution chez Condor pendant la crise des années trente et durant la guerre. Les chiffres donnés par l'entreprise et par le syndicat ne permettent pas des comparaisons précises, car ils ne recouvrent presque jamais les mêmes réalités. Cependant, nous pouvons tirer quelques conclusions d'ordre général. De 1938 à 1945, le coût de la vie augmente d'environ 53 % alors que les salaires des ouvriers Condor augmentent de 40 à 45 %. Ce phénomène s'explique par le retard quasi systématique dans l'augmentation des primes de renchérissement sur celle des prix. Ce n'est qu'à partir de novembre 1945, après l'intervention de la FOMH et à la demande des ouvriers[34], que les salaires sont aug-

31. Heiner RITZMANN-BLICKENSTORFER (éd.). *Statistique historique de la Suisse*, Zurich, Chronos, 1996, p. 459. Industrie des métaux et des machines, gains horaires moyens des ouvriers qualifiés et semi-qualifiés victimes d'accidents, moyenne annuelle, en centimes.

32. Heiner RITZMANN-BLICKENSTORFER (éd.), *op. cit.*, p. 459.

33. Archives FTMH Berne, MMI Firmen Colombey-Courroux E. PV de l'entrevue du 21 avril 1938 à Courfaivre. 31. *Id*, lettre de la FOMH aux ouvriers de Condor du 26 octobre 1945.

34. *Id.*, lettre de la FOMH aux ouvriers de Condor du 26 octobre 1945.

mentés et qu'ils atteignent, voire dépassent de peu le niveau de l'inflation de la période 1939-1945[35]. Les ouvriers ne bénéficient donc pas des gains de productivité réalisés par l'entreprise. La part des salaires sur la valeur ajoutée par l'entreprise passe de 51.3% en 1937 à 43.0% en 1945. Parallèlement, les prélèvements des actionnaires (dividendes principalement) passent de 6.4% de la valeur ajoutée à 10.2%. En fait, durant la guerre, la part prélevée par les actionnaires augmente régulièrement (excepté en 1943) alors que la part consacrée aux salaires baisse jusqu'en 1940, puis augmente légèrement jusqu'en 1945 et beaucoup en 1946 lorsque les ouvriers réclament leur part des bénéfices réalisés durant la guerre (tableau 3). Les négociations de novembre 1945 et octobre 1946 sont dures. Elles sont le reflet du mécontentement des ouvriers qui, après des années de privations, veulent toucher les dividendes de la paix; elles reflètent aussi le climat des autres négociations en Suisse à cette époque[36]. La comparaison entre les salaires moyens des ouvriers de la métallurgie et des machines avec ceux des ouvriers qualifiés de Condor montre que l'entreprise se situe dans la moyenne suisse. Avant la guerre, les salaires Condor sont légèrement inférieurs à la moyenne suisse alors que, dès 1945, ils sont supérieurs. Les salaires des ouvrières Condor sont supérieurs à la moyenne suisse. Cette situation s'explique par la présence des usines horlogères, de Bassecourt notamment, qui offrent des rémunérations plus élevées aux ouvrières, d'où une concurrence pour le recrutement qui induit une hausse des salaires féminins.

Il faut cependant relativiser ces augmentations de salaire par les gains de productivité. Une lettre du syndicaliste Emile Giroud donne une idée de la situation de Courfaivre par rapport à la situation suisse: «[...] il est exact que l'augmentation du coût de la vie depuis 1939, officiellement enregistrée par l'Indice fédéral, est de 54%. Nous savons aussi que, d'une façon générale dans la métallurgie, les salaires avec les allocations de renchérissement ont augmenté dans une plus forte proportion. Pour cette raison, les augmentations de salaires réclamées cette année n'avaient pas pour objet de compenser l'augmentation du coût de la vie, [...] Nous avons justifié ces demandes d'augmentation de salaires en disant que les ouvriers ont subi pendant toute la guerre une diminution de leur capacité d'achat de 15% en moyenne [...] On passe maintenant dans une période de haute prospérité. Tout le monde fait de bonnes affaires et l'industrie aussi. Les ouvriers ont donc le droit de demander que leurs salaires soient relevés très sensiblement au-delà du renchérissement de la vie afin de récupérer les pertes subies pendant la guerre [...].

35. De 1938 à 1946 les salaires augmentent de 75%, alors que le coût de la vie augmente de 52% (137 à 208 selon OFS).

36. Groupe de travail pour l'histoire du mouvement ouvrier (Zurich). *Le mouvement ouvrier suisse. Documents de 1800 à nos jours,* Genève, Editions Adversaires, 1975, p. 327-328.

Tableau 2
Indice Condor : coût d'un jour de travail (1913 = 100 et 1938 = 100).

1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921	1922
100	84	85	76	73	72	82	98	109	127
1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947
100	102	94	78	87	94	90	126	148	146

Remarque : Indice Condor = masse salariale indexée divisée par le nombre de jours durant lesquels des ouvriers sont engagés dans l'entreprise [37] pendant une année et ramené à 100 en 1913 et en 1938.

Je ne pense pas que les salaires de Condor soient supérieurs à ceux de Cosmos, à Bienne, par exemple, mais ici, le patron pourrait invoquer le coût de la vie meilleur marché à Courfaivre qu'à Bienne, pour les loyers tout au moins. Si nous comparons vos salaires avec la moyenne suisse de la métallurgie, nous devons admettre, pour autant que les chiffres cités par l'entreprise soient exacts, ce que l'on ne peut pas contester à moins de faire nous aussi une statistique absolument complète, qu'avec l'augmentation de 8 ct. vous dépasserez de quelques cts la moyenne suisse. »[38]

Quelques calculs généraux permettent de suivre l'évolution des salaires des ouvriers dans l'entre-deux-guerres. Il s'agit de comparer l'indice du coût d'un jour de travail chez Condor avec l'indice des salaires moyens dans l'industrie suisse. Une telle comparaison soulève plusieurs problèmes méthodologiques, cependant elle illustre l'évolution générale des salaires. L'élément le plus frappant est la progression parallèle entre les salaires Condor et la situation suisse. Il faut toutefois relever l'écart grandissant entre les deux indices au cours de la Seconde Guerre mondiale. D'une part, cette évolution différente s'explique par le fait que Condor accorde le renchérissement avec retard. Les propositions des organisations patronales sont suivies parfois avec quelques mois d'intervalle. D'autre part, les éléments pris en compte pour construire l'indice Condor faussent vraisemblablement l'analyse pour cette période. L'indice a été créé avec la masse salariale et le nombre de jours pendant lesquels des ouvriers sont engagés dans l'entreprise. Or, des ouvriers sont mobilisés et payés par la nouvelle caisse de compensation fédérale, alors qu'ils restent officiellement employés chez Condor. D'où un effectif surévalué par rapport à la masse salariale prise en compte. Au cours de la Première Guerre mondiale, les salaires des ouvriers

37. Voir annexe: Note sur la construction d'un indice des salaires de l'entreprise Condor. Notamment les remarques concernant la validité des chiffres au cours de la Seconde Guerre Mondiale.

38. *Id.*, Lettre d'Emile Giroud à François Cerf, le 16 décembre 1946.

Tableau 3
Part des salaires (%) et des prélèvements des actionnaires sur la valeur ajoutée[39]

	1920	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34
Salaires ouvriers	45.1	38.7	33.7	35.5	39.3	38.4	40.5	39.8	39.6	39.0	43.3	48.4	47.4	46.0	49.5
Salaires employés	9.8	9.5	7.7	8.0	8.6	9.1	9.0	7.9	7.5	8.4	9.7	11.6	12.2	12.9	13.3
Prél.des actionn.	9.0	10.1	12.5	11.5	8.2	7.4	9.6	9.3	11.7	12.5	8.4	6.5	5.5	7.3	7.0

	1935	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49
Salaires ouvriers	52.2	50.0	51.3	46.5	43.2	34.1	38.2	41.2	42.9	42.7	43.0	49.1	50.1	54.3	51.4
Salaires employés	13.9	14.3	13.6	12.8	11.7	7.4	9.1	10.5	13.8	14.2	14.4	13.7	12.5	12.1	11.4
Prél.des actionn.	5.1	5.8	6.4	11.4	12.2	24.2	12.2	12.3	9.7	9.1	10.2	7.6	8.3	5.9	7.9

baissent probablement plus fortement que ne l'indique notre indice, car la statistique des entrées et des sorties d'ouvriers n'est pas complète au cours de cette période. En tenant compte de cet élément, on peut affirmer que l'indice est inférieur de 3 à 5 points de 1916 à 1920[40]

Conclusion

Les années trente constituent une période charnière dans l'histoire du syndicalisme jurassien. Le combat mené par les syndicats autour des usines de cycles n'est qu'un épisode d'une lutte plus large qui voit s'affronter les syndi-

Tableau 4: Comparaison des effectifs
des syndicats confessionnels et de la FOMH dans le Jura Nord[41]

	1922	1926	1929	1933	35-36	38-39	1942	44-45
CHFM	45	287	350	1247	1000	651	1100	1400
CIMJ	-	-	-	364	403	358	-	-
Total	45	287	350	1611	1403	1009	1100	1400
FOMH	387	505	554	949	842	1020	1299	1810

CHFM : Corporation horlogère des Franches-Montagnes.
CIMJ : Corporation de l'industrie métallurgique dans le Jura.
FOMH : Fédération des ouvriers métallurgistes et horlogers.

39. Alain CORTAT, *op. cit.*, pp. 280-287.

40. Pour vingt ouvriers environ, seule la date d'entrée ou de sortie est mentionnée de 1913 à 1920. Ces ouvriers ne sont donc pas pris en compte dans notre statistique. Un calcul partiel, qui tient compte de 7 ouvriers en plus durant l'année, baisse l'indice de 4 points environ en 1918.

41. Tableau tiré de Bernard PRONGUÉ, *op. cit.*, Annexe XXXVII, p. 341.

cats confessionnels à la FOMH. Dans le Jura nord, jusque vers 1938-1939, les syndiqués chrétiens-sociaux et corporatistes sont plus nombreux que les syndiqués de la FOMH. Puis, la situation s'inverse. Le fait que plus de 150 ouvriers de Condor rejoignent les rangs de la FOMH n'est donc pas un événement anodin. Il participe à un mouvement plus large qui voit les ouvriers abandonner les syndicats confessionnels en faveur de la FOMH. Dès la fin de la guerre, les syndicats confessionnaux renoncent aux revendications corporatistes et aux liens directs avec les partis politiques.

Le rôle des patrons dans la lutte qui oppose les syndicats n'est pas négligeable, puisqu'en accordant des facilités pour le recrutement et des remises de cotisation à la caisse de chômage des syndicats confessionnels, Condor et les fabriques de cycles de Bassecourt favorisent largement ces syndicats. En signant des contrats collectifs avec les syndicats corporatistes, les usines de Bassecourt obtiennent, du moins provisoirement, une paix sociale à bon compte.

L'élément central de la victoire de la FOMH résulte en grande partie de la conclusion des accords de Paix du travail signés en 1937 qui permettent d'améliorer les conditions de travail des ouvriers de la métallurgie et de l'horlogerie. Les résultats engrangés par ces accords fournissent immédiatement des arguments aux recruteurs et incitent certaines entreprises à entrer elles-mêmes en négociation avec les syndicats. Chez Condor, les résultats sont tangibles et, dès 1938, l'entreprise s'engage à respecter l'esprit de la convention collective. Dès le milieu de la guerre l'entreprise devient membre de l'association patronale, ce qui l'oblige à adhérer à la convention collective.

De longues années de luttes, ainsi qu'un boycott ont été nécessaires pour que les ouvriers puissent se syndiquer librement et pour qu'une partie de leurs revendications soient accordées. Certains ouvriers ont fait preuve d'un courage exemplaire en renseignant la FOMH et en se syndiquant malgré les pressions et les menaces constantes. Lors des échanges de lettres, les secrétaires syndicaux doivent parfois éviter l'utilisation de lettres avec en-tête du syndicat pour ne pas compromettre certains ouvriers aux yeux de la direction[42]. En milieu villageois, où chacun se connaît, la surveillance des ouvriers est beaucoup plus facile à exercer que dans les grands centres ouvriers.

Les usines de cycles jurassiennes apparaissent comme le symbole de l'affrontement entre corporatistes et syndicalistes[43] et la victoire de la FOMH marque un tournant dans la lutte entre les syndicats et la corporation.

---

42. Archives FTMH Berne, MMI Firmen Colombey-Courroux E, lettre d'Emile Giroud adressée à Emile Kunz le 26 octobre 1933: «P.-S.: pour ne pas vous mettre en cause j'utilise une enveloppe sans en-tête. Pour me répondre, veuillez mettre simplement sur l'enveloppe: Emile Giroud, Monbijoustrasse 61, Berne.»

43. François KOHLER, *op. cit.*, p. 153.

Note sur la construction d'un indice des salaires de l'entreprise Condor

Trois sources permettent de suivre l'évolution des salaires. Il y a en premier lieu les chiffres cités par l'entreprise et les syndicats. Ces chiffres permettent d'avoir une vision générale des salaires, mais ils ne concernent que certaines périodes bien particulières ; ils prêtent souvent à caution, car ils sont utilisés pour des négociations et ils ne sont pas toujours complets. En second lieu, il y a les carnets de salaire des ouvriers. Ces carnets constituent une source très précise et détaillée, mais la masse des informations est extrêmement difficile à gérer (environ 250 carnets établis chaque quinzaine). Enfin, il y a la comptabilité de l'entreprise qui fournit les montants globaux consacrés aux salaires et le livre des ouvriers qui donne le nombre d'ouvriers actifs dans l'entreprise.

Afin de construire un indice des salaires, nous avons divisé la masse salariale globale par le nombre de jours travaillés dans l'entreprise par les ouvriers et les employés au cours d'une année, y compris les dimanches, les jours fériés et les vacances. Nous préférons prendre cette notion de jours « travaillés » plutôt que le nombre d'employés, car le nombre d'employés ne tient pas compte des employés engagés en milieu d'année. Ainsi, pour un employé qui a travaillé toute l'année, on compte 364 jours, par contre, pour celui qui est engagé le 10 novembre et renvoyé le 10 décembre, on compte 30 jours. Cette notion de « jours travaillés », est plus précise que le nombre d'ouvriers actifs à une date précise, car les engagements et les sorties d'ouvriers sont importants durant les guerres.

A partir des chiffres obtenus, il est possible de créer un indice des salaires pour une certaine période et de le comparer avec les indices officiels publiés par l'Office fédéral de la statistique. Naturellement, cette méthode de travail soulève plusieurs questions. Elle ne tient pas compte du nombre d'heures travaillées chaque jour ; ainsi, lorsque la semaine de travail passe de 54 à 48 heures, le nombre de journées de travail ne change pas, de même lorsque des vacances sont accordées. Enfin, la statistique ne tient pas compte des absences, notamment des périodes de service militaire effectuées durant la guerre. Malgré ses faiblesses, cette méthode esquisse une évolution générale des salaires de l'entreprise.

Tableau 5

Indice Condor : évolution des salaires

Remarque : ce calcul ne tient pas compte des variations individuelles, ni de la durée de travail qui varie fortement en 1920.

	1	2	3	4	5
1913	28332	99674	3,518	100	100
1914	25965	77138	2,971	84	84
1915	28972	87134	3,008	85	85
1916	33386	89683	2,686	76	76
1917	39883	102670	2,574	73	73
1918	45083	114461	2,539	72	72
1919	41237	119421	2,896	82	82
1920	42555	146133	3,434	98	98
1921	36486	140253	3,844	109	109
1922	42087	188105	4,469	127	127
1923	46252	206024	4,454	127	127
1924	51215	228799	4,467	127	127
1925	53922	236102	4,379		124
1926	57491	261437	4,547		129
1927	62174	304168	4,892		139
1928	68378	333589	4,879		139
1929	71665	329965	4,604		131
1930	70702	341730	4,833		137
1931	68452	338235	4,941		140
1932	67201	342878	5,102		145
1933	62075	335217	5,400		154
1934	64307	370679	5,764		164
1935	67573	382922	5,667		161
1936	67558	338802	5,015		143
1937	65869	338581	5,140		146
1938	67200	341139	5,076	100	144
1939	66933	345741	5,165	102	147
1940	82130	392820	4,783	94	136
1941	87060	346798	3,983	78	113
1942	74752	329270	4,405	87	125
1943	70650	316426	4,479	88	127
1944	75460	328475	4,353	86	124
1945	69947	343155	4,906	97	139
1946	74152	448876	6,053	119	172
1947	82935	534931	6,450	127	183
1948	86112	596447	6,926	136	197

1 = jours travaillés durant l'année

2 = masse salariale des ouvriers, indexée (1913 = 100)

3 = masse salariale des ouvriers, indexée " divisée par jours travaillés durant l'année"

4 = indice 1913 = 100 et 1938 = 100

5 = indice 1913=100.